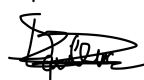


NOTICE TECHNIQUE

23/04/2026 	COFFRETS FESTIFS				
	Rédaction / validation			Date	Signature
	Rédacteur	Chef produit	Laura Noqué	23/04/26	
	Approbateur	Référent qualité	VEC Charles-Arnaud De Broucker ou Solenn Le Quilleuc	23/04/2026	
	Valideur	Chef DTPA	Stéphanie le Cour Grandmaison	23/04/26	SCG

1. DOMAINE D'APPLICATION

La présente notice technique s'applique à la fourniture de produits d'épicerie coffrets festifs, à température ambiante.

Les spécifications de la présente notice technique constituent des « critères impératifs » au regard de la conformité des articles fournis par le titulaire de l'accord-cadre de référence, hormis les « critères cibles » qui correspondent à des standards souhaités.

Bien que non impératifs, les « critères cibles », constituent des éléments d'appréciation de l'offre du candidat au cours du processus d'appel d'offres.

2. RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

Les produits fournis par le titulaire satisfont :

- A la réglementation en vigueur ;
- Aux dispositions de la présente notice technique.

3. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES

3.1. Spécifications des produits

DDM restante	La durabilité restante à la livraison est de préférence supérieure au 2/3 de la DDM totale prescrite par le fabricant et au minimum égale à la moitié de cette dernière.
---------------------	--

3.2. Critères analytiques applicables

Les critères analytiques applicables aux produits sont ceux prévus par la réglementation en vigueur et ceux publiés par la fédération du commerce et de la distribution (FCD).

4. LISTE DES ARTICLES ET SPÉCIFICATIONS ASSOCIÉES

La liste des articles est présentée dans les tableaux ci-après.

Cette liste de références correspond aux typologies produits habituellement commandées à Noël.

Pendant la durée du marché, les produits seront sélectionnés à partir d'un catalogue fourni par le titulaire. Le choix des articles s'effectuera en fonction des propositions disponibles et des besoins spécifiques du client, avec un nombre de références qui peut varier.

Pour chaque ligne d'article, sont précisés le libellé, la présentation des produits et leur conditionnement, les caractéristiques attendues (spécifications) ainsi que des critères cibles pris en compte dans l'analyse des offres au cours du processus d'appel d'offres.

Le prix cible attendu pour les coffrets s'échelonne entre 10€ et 50€ HT, livraison incluse. Les candidats devront proposer une gamme de 6 à 7 coffrets, couvrant différentes tranches de prix. L'objectif est d'évaluer la capacité à concevoir des coffrets festifs variés adaptés à plusieurs segments tarifaires.

NOTICE TECHNIQUE

Il est attendu d'avoir des pièces différentes d'un coffret à l'autre afin de montrer l'étendu de la gamme du candidat.

Les **fiches techniques** transmises par le candidat conformément aux dispositions du DCE constituent un élément essentiel d'appréciation de la conformité de chaque article au regard des critères impératifs, ainsi que d'évaluation au regard des critères cibles.

Les spécifications des fiches techniques correspondant aux critères cibles deviennent des exigences contractuelles vis-à-vis du titulaire au cours de l'exécution de l'accord-cadre à bons de commandes.

NOTICE TECHNIQUE

Ligne	Libellé	Critères impératifs de conformité	Critères cibles
L1	Coffret de 6 pièces sucrées	Les pièces doivent être différentes	Choix des décorations de l’emballage rappelant les fêtes de fin d’année : par exemple décors enneigés, sapins, boules de Noël, rubans, guirlandes, nœuds Choix des couleurs de l’emballage rappelant les fêtes de fin d’année : par exemple vert, rouge, blanc, doré Pas de polystyrène dans le coffret Pour les pièces salées/sucrées au moins 1 produit labellisé ou répondant aux critères de la loi Egalim Présence de produits de régions Présence d’un foie gras entier cuit appertisé parmi les pièces salées Typologie de produits variée au sein d’un coffret : - Pièces salées : tartinables (viande, poisson, végétarien), plat cuisiné, gâteau salé, condiment, sauce, soupe, épice - Pièces sucrées : gâteau et biscuit sucré, chocolat, confiture, dessert, confiserie, miel, caramel - Boissons sucrées sans alcool : limonade, nectar de fruits, jus de fruits, jus de fruits pétillant, etc Pour les pièces sucrées au moins un produit parmi : truffes au chocolat, confiture extra, pain d’épices, nougat de Montélimar, papillote au chocolat Si présence de chocolat, chocolat issu d’une filière responsable Pour les bouteilles de vin, vin IGP ou AOP Minimum 4 euros Variétés des produits proposés sur les différents coffrets
L2	Coffret de 8 pièces sucrées dont 2 boissons sucrées	Les pièces et les bouteilles doivent être différentes Les boissons sucrées sont sans alcool	
L3	Coffret de 6 pièces salées	Les pièces doivent être différentes	
L4	Coffret de 5 pièces salées dont 1 bouteille de vin	Les pièces doivent être différentes La bouteille de vin est du vin rouge au format 75cl	
L5	Coffret de 6 pièces salées/sucrées dont 1 boisson sucrée	Les pièces doivent être différentes Minimum 1 pièce sucrée et maximum 2 pièces sucrées La boisson sucrée est sans alcool	
L6	Coffret de 6 pièces salées/sucrées dont 1 bouteille de vin	Les pièces doivent être différentes Minimum 2 pièces sucrées et maximum 3 pièces sucrées La bouteille de vin est du vin blanc au format 75cl	
L7	Coffret de 9 pièces salées/sucrées dont 2 bouteilles de vin	Les pièces et les bouteilles doivent être différentes Minimum 2 pièces sucrées et maximum 3 pièces sucrées Les bouteilles de vin sont une bouteille de vin blanc et une bouteille de vin rouge au format 75cl	